



# SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019 TABLES DES MATIÈRES

1.	OUVER	FURE	2114
2.	ORDRE	DU JOUR	2114
	2019 10 176	2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE	2019.2114
3.	ADOPTI	ON DES PROCÈS-VERBAUX	2116
	2019 10 177	3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019	2116
4.		ONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-\	
DE	E LA SESS	ION ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019	2116
5.	PRÉSEN	ICES ET PÉRIODE DE QUESTIONS	2116
6.	LES RA	PPORTS	2116
		6.1 Rapport du maire	2116
		6.2 RAPPORT DES COMITÉS.	
		6.3 RAPPORT DU D.G.	
7.	V DWINIG	STRATION	
<i>i</i> .			
		7.1. DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE SOUPER PAROISSIAL	
		7.2. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER — PROJET DE RÉNOVATION LA RESSOURCERIE DES FRO	
		7.2 Pourou péréror aurou pre reure auro	
		7.3. BRUNCH- BÉNÉFICE — MAISON DES JEUNES MAYZ	
		7.5. ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL	
	2013 10 102	7.6. PROPOSITION PAR PG SOLUTION – IMPARTITION FACTURATION ANNUELLE 2020	
	2019 10 183	7.7. BOTTIN TÉLÉPHONIQUE DE COATICOOK — RENOUVELLEMENT ET MISE À JOUR	
		7.8. DÉPÔT RISTOURNE MMQ	
8.	URBANI	SME	2118
	2019 10 184		
	2019 10 184	8.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019- 002	
	2019 10 185	8.3. AVIS DE MOTION MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 353-14	_
	2019 10 187	8.4. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 353-19, MODIFIANT LE CONCORDANCE	
		NT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) NUMÉRO 6-25 DE LA MRC DE COATICOOK	
		8.5. AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 354-14	
	2019 10 189	8.6. Adoption du projet de règlement no 354-19 modifiant le règlement de zonac	GE NUMÉRO
	354-14 AFIN D	ÊTRE EN CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SAD	d) numéro
	6-25 de la mr	C DE COATICOOK	2120
		8.7. AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 356-14	
		$8.8.~{ m Adoption}$ du $1^{ m ER}$ projet de règlement no $356-19~{ m Modifiant}$ le règlement de lot	
		L4 AFIN D'ÊTRE EN CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DUR	
		DE LA MRC DE COATICOOK	
		8.10. ADOPTION DU 1 <sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO 355-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE	2122
		NUMÉRO 355-14 AFIN D'ÊTRE EN CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVEL	OPPEMENT
		) NUMÉRO 6-25 DE LA MRC DE COATICOOK	
	•	8.11. AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PER	
	CONSTRUCTION	NO 362-2015	2123
	2019 10 195	8.12. Adoption du projet de règlement no 362-19 modifiant le règlement sur les	
	CONDITIONS DE	S PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 362-15 AFIN D'ÊTRE EN CONCORDANCE AU SCHÉMA	
		NT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) NUMÉRO 6-25 DE LA MRC DE COATICOOK	
		8.13. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT PIIA NO 370-2019 (PLANS D'IMPLANTATION ET D'IN	
		E)	
		8.14. Présentation et dépôt du projet de règlement 370-19 règlement sur les pla	
		N ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)	
9.	VOIRIE	MUNICIPALE	2124
	2019 10 198	9.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET — PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATI	on 2018 –
	DOSSIER NO 00	027220-1 – 44055(05) – 2018-07-19-46	2124





2019 10 199	9.2. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET — PROJETS PARTICULIERS D'AMELIC	JRATION 2019 -
DOSSIER NO 00	0028475-1 – 44055(05) – 2019-07-22-64	2125
10. Hygiène	e du milieu	2125
2019 10 200	10.1. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE CONTRAT DE VIDANGE	2125
11. Sécurit	é	2126
2019 10 201	11.1. Adoption du budget 2020 de la régie incendie	2126
12. Loisirs	et culture	2126
	12.1. ADOPTION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU CHEMIN FAVREAU	
	12.2. ACHAD'UN FOUR MICRO-ONDES POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE — POUR LA SA	
	12.3. Plan du livre – projet pour noël	
13. Corresp	oondance	2127
2019 10 205	13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE	2127
14. Trésore	rie	2127
2019 10 206	14.1. RATIFIER LES COMPTES DE SEPTEMBRE 2019	2127
2019 10 207	14.2. Adoption des comptes à payer au 7 octobre 2019	
	14.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ACTIVITÉ DE FONCTIONNEMENT, L'ACTIVITÉ DES INVESTIS	
L'ÉTAT DE FON	CTIONNEMENT, AU 30 SEPTEMBRE 2019 (ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL)	2128
	14.4 DÉPÔT DU RELEVÉ BANCAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2019	2128
15. Varia et	période de questions	2128
2019 10 208	16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE	2128

#### PROVINCE DE QUÉBEC

#### Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 7 octobre 2019, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau Monsieur Yvon Desrosiers

Monsieur Jacques Ménard Madame Line Gendron

Madame Lyssa Paquette (absente) Monsieur Éric Leclerc (absent)

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

### 2. Ordre du jour

## 2019 10 176 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

- 1. Ouverture
  - 1.1. Moment de réflexion
  - 1.2. Mot de bienvenue du maire
  - 1.3. Présence des membres du conseil
- 2. Ordre du jour
  - 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2019





### 3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019

#### 4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

#### 5. Présence et période de questions

5.1. Présence et période de questions

#### 6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire sur ses activités
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport du D. G.

#### 7. Administration

- 7.1. Demande de commandite souper paroissial
- 7.2. Demande de soutien financier projet de rénovation La Ressourcerie des Frontières.
- 7.3. Brunch bénéfice Maison des jeunes MAYZ
- 7.4. Demande d'Équi-justice
- 7.5. Achat nouvel ordinateur pour l'inspecteur
- 7.6. Proposition PG Solution Impartition facturation annuelle 2020
- 7.7. Renouvellement du bottin de Coaticook Mise à jour
- 7.8. Dépôt Ristourne MMQ

#### 8. Urbanisme

- 8.1. Dossier Robert Kaeslin
- 8.2. Demande de dérogation mineure 2019-02
- 8.3. Avis de motion modifiant le plan d'urbanisme no 353-14
- 8.4. Présentation et adoption du 1er projet modifiant le plan d'urbanisme no 353-14
- 8.5. Avis de motion modifiant le règlement de zonage no 354-14
- 8.6. Présentation et adoption du 1er projet modifiant le règlement de zonage no 354-14
- 8.7. Avis de motion modifiant le règlement de lotissement no 356-14
- 8.8. Présentation et adoption du 1er projet modifiant le règlement de lotissement no 356-14
- 8.9. Avis de motion modifiant le règlement de construction no 355-14
- 8.10. Présentation et adoption du 1 er projet modifiant le règlement de construction no 355-14
- Avis de motion modifiant le règlement d'émission de permis no 362-2015
- 8.12. Présentation et adoption du 1er projet du règlement no 362-19 modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis
- 8.13. Avis de motion du règlement PIIA no 370-2019 (Plans d'implantation et d'intégration architecturale)
- 8.14. Présentation et adoption du 1er projet du règlement PIIA (Plans d'implantation et d'intégration architecturale)

#### 9. Voirie

- 9.1. Programme d'aide à la voirie locale Volet projets particuliers d'amélioration 2018
- 9.2. Programme d'aide à la voirie locale Volet projets particuliers d'amélioration 2019

#### 10. Hygiène du milieu

10.1. Acceptation de la soumission pour le contrat de vidange-

#### 11. Sécurité

11.1. Adoption du budget 2020 de la Régie incendie

#### 12. Loisirs et Culture

- 12.1. Adoption du plan d'aménagement culturel du chemin Favreau -SARP
- 12.2. Achat d'un four micro-onde pour le Centre communautaire Pour la salle à l'étage
- 12.3. Plan du livre Projet de Noël

#### 13. Correspondance

13.1 Adoption de la correspondance

#### 14. Trésorerie

- 14.1 Ratifier les comptes payés du mois de septembre 2019
- 14.2 Adoption des comptes à payer au 7octobre 2019





- 14.3 Dépôt du rapport de l'activité de fonctionnement, l'activité des investissements et l'état de fonctionnement au 30 septembre 2019 (Article 176.4 du Code municipal)
- 14.4 Dépôt du relevé bancaire du mois de septembre 2019
- 15. Varia et période de questions

Rien à signaler

16. Levée de l'assemblée ordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

#### 2019 10 177

#### 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ; APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 soit adopté tel que rédigé

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 3 septembre 2019

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions.

Madame Noémie Lecompte de même que messieurs Dominic Lachance et Joël Fréchette sont présents.

- 6. Les rapports
- 6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 7 rencontres et/ou réunions à la MRC et à la municipalité.

#### 6.2 RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participé à 3 réunions et/ou rencontres ; Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à 1 réunion et/ou rencontre ; Madame la conseillère Line Gendron a participé à 2 réunions et/ou rencontres.

6.3 RAPPORT DU D.G.

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

7. Administration

#### 2019 10 178

#### 7.1. DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE SOUPER PAROISSIAL

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :





**QUE** soit autorisée une contribution de 200 \$ pour le souper paroissial de Sainte-Edwidge-de-Clifton qui a eu lieu le dimanche 22 septembre 2019 ;

**D**'autoriser la direction générale à faire le paiement à la paroisse Notre-Dame-del'Unité secteur Sainte-Edwidge.

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ

#### 2019 10 179

## 7.2. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PROJET DE RÉNOVATION LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES.

**ATTENDU** que la Ressourcerie des Frontières a fait une demande de soutien financier pour un projet de rénovation concernant la toiture, le remplacement des fenêtres et de mise aux normes pour les installations électriques ;

**ATTENDU** que la Ressourcerie des Frontières estime les travaux à 185 703 \$, et qu'elle a déjà réussi à amasser 82 132 \$;

**ATTENDU** que la Ressourcerie des Frontières a fait des demandes de financement auprès d'autres partenaires, et que malgré cela il reste un montant à couvrir ;

**ATTENDU** que comme client partenaire une contribution financière de chacun des partenaires est importante ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** donner une contribution financière de 250 \$ à la Ressourcerie des Frontières ;

**DE** faire parvenir la présente résolution à M. Denis Brassard, président de la Ressourcerie des Frontières.

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ

#### 2019 10 180

#### 7.3. BRUNCH- BÉNÉFICE - MAISON DES JEUNES MAYZ

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser 5 personnes à participer au brunch donné pour la Maison des jeunes ;

**QUE** le coût de l'inscription par personne soit de 20 \$ et aux frais de la Municipalité au poste budgétaire 02 11 000 310;

La conseillère Line Gendron se retire des délibérations et du vote pour le présent point.

VOTE POUR: 3 CONTRE: 0 ADOPTÉ

#### 2019 10 181

#### 7.4. DEMANDE DE FINANCEMENT D'ÉQUIJUSTICE

**ATTENDU** la demande de soutien financier demandée pour l'année 2020 par l'organisme Équijustice ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** ne pas donner suite à la demande d'aide financière d'Équijustice pour l'année 2020.





POUR: 4 CONTRE: 0 **ADOPTÉ** 

#### 2019 10 182

#### 7.5. ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL

ATTENDU que la Municipalité a demandé des soumissions à 2 fournisseurs d'équipements électroniques à PC Expert et à Brunelle Électronique ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'achat d'un ordinateur auprès du fournisseur d'équipement informatique PC Expert au montant de 395 \$ avant les taxes ;

QUE tous les autres frais imprévus se rattachant à l'installation des logiciels et à la programmation de l'ordinateur soient autorisés.

> VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ

#### 7.6. PROPOSITION PAR PG SOLUTION - IMPARTITION FACTURATION ANNUELLE 2020

Point reporté à une séance ultérieure.

#### 2019 10 183

#### 7.7. BOTTIN TÉLÉPHONIQUE DE COATICOOK - RENOUVELLEMENT ET MISE À JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ; APPUYÉ PAR madame la conseillère Émilie Groleau; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la publication en couleur des informations relatives aux services municipaux dans le bottin téléphonique de la région de Coaticook pour un montant de 225 \$ plus les taxes applicables.

> VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 **ADOPTÉ**

#### 7.8. DÉPÔT RISTOURNE MMQ

Information est donnée que la Municipalité recevra un montant de 1 909 \$ de la MMQ.

#### 8. Urbanisme

#### 2019 10 184

#### 8.1. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DOSSIER DE MONSIEUR ROBERT KAESLIN

CONSIDÉRANT que la demande présentée par monsieur Robert Kaeslin ne contrevient à aucun règlement municipal;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de la demande ne portera aucun préjudice aux activités agricoles avoisinantes ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande d'aliénation sur les lots 5 487 795, 5 487 794, 5 487 793 et 5 486 625, tel que présenté par monsieur Robert Kaeslin ;

QUE la présente demande est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire.

> **ADOPTÉ** VOTE POUR: 4 CONTRE: 0

2019 10 185 8.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-002





**CONSIDÉRANT** que le lot touché par la demande se trouve dans le périmètre urbain dans la zone M-1 :

**CONSIDÉRANT** que le demandeur veut implanter sa résidence dans la marge de recul avant entre 30 et 35 mètres de l'emprise de la route # 206 (chemin Léon-Gérin) ;

**CONSIDÉRANT** que la marge de recul maximale est de 10 mètres dans la zone M-1 du règlement de zonage # 354-14 ;;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan d'implantation sera déposé par le demandeur avant le début de la construction de la résidence au bureau de l'inspecteur en bâtiment et environnement :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

**QUE** le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la demande de dérogation ;

**QUE** le propriétaire devra fournir un plan d'implantation avant d'obtenir un permis de construction :

QUE la marge de recul avant maximale se trouve à un maximum de 35 mètres ;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorier à faire parvenir ladite résolution au propriétaire et d'en informer l'inspecteur en bâtiment et environnement.

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ

#### 2019 10 186

#### 8.3. AVIS DE MOTION MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 353-14

Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme no 353-14.

Ce règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance avec le Schéma d'aménagement et développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

#### 2019 10 187

8.4. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 353-19, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 353-14 AFIN D'ÊTRE EN CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) NUMÉRO 6-25 DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le SADD 6-25 est en vigueur depuis le 1er mai 2018 ;

**ATTENDU** que la Municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du Schéma ;

**ATTENDU** que le processus de modification doit commencer par l'adoption d'un projet de règlement ;





ATTENDU qu'un avis de motion a été présenté à la séance du 7 octobre 2019 ;

**ATTENDU** que le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 7 octobre 2019 ;

ATTENDU qu'une consultation publique aura lieu le 28 octobre 2019 ;

#### EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ; APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil de la municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton adopte le présent projet de règlement et décrète ce qui suit :

- d'approuver et adopter le règlement no 353-19, modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 353-14 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de LA MRC DE COATICOOK, tel que présenté;
- d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la municipalité, sous le numéro 353-19, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ

#### 2019 10 188

#### 8.5. AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 354-14

Monsieur le conseiller Jacques Ménard.,donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption modifiant le règlement sur le règlement de zonage no 354-14

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'assurer la concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

#### 2019 10 189

8.6. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 354-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 354-14 AFIN D'ÊTRE EN CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) NUMÉRO 6-25 DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le SADD 6-25 est en vigueur depuis le 1er mai 2018 ;

**ATTENDU** que la Municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du Schéma ;

**ATTENDU** que le processus de modification doit commencer par l'adoption d'un projet de règlement ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été présenté à la séance du 7 octobre 2019 ;

**ATTENDU** que le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 7 octobre 2019 ;

ATTENDU qu'une consultation publique aura lieu le 28 octobre 2019 ;





### EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil de la municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton adopte le présent projet de règlement et décrète ce qui suit :

- d'approuver et adopter le règlement no 354-19, modifiant le règlement de plan d'urbanisme 353-14 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de LA MRC DE COATICOOK, tel que présenté;
- d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la municipalité, sous le numéro 354-19, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ

#### 2019 10 190 8.7. AVIS DE I

#### 8.7. AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 356-14

Madame la conseillère Émilie Groleau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption modifiant le règlement sur le règlement de lotissement no 356-14

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de lotissement afin d'assurer la concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

#### 2019 10 191

8.8. ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO 356-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 356-14 AFIN D'ÊTRE EN CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) NUMÉRO 6-25 DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le SADD 6-25 est en vigueur depuis le 1er mai 2018 ;

**ATTENDU** que la Municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du Schéma ;

**ATTENDU** que le processus de modification doit commencer par l'adoption d'un projet de règlement ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été présenté à la séance du 7 octobre 2019 ;

**ATTENDU** que le 1<sup>er</sup> projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 7 octobre 2019 ;

ATTENDU qu'une consultation publique aura lieu le 28 octobre 2019 ;

#### EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Séance ordinaire du 7 octobre 2019





**QUE** le conseil de la municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton adopte le présent projet de règlement et décrète ce qui suit :

- d'approuver et adopter le règlement no 356-19, modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 353-14 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de LA MRC DE COATICOOK, tel que présenté;
- d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la municipalité, sous le numéro 356-19, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ

#### 2019 10 192 8.9. AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 355-14

Madame la conseillère Line Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption modifiant le règlement sur le règlement de construction no 355-14

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de construction afin d'assurer la concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

#### 2019 10 193

8.10. ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO 355-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 355-14 AFIN D'ÊTRE EN CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) NUMÉRO 6-25 DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le SADD 6-25 est en vigueur depuis le 1er mai 2018 ;

**ATTENDU** que la Municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du Schéma ;

**ATTENDU** que le processus de modification doit commencer par l'adoption d'un 1<sup>er</sup> projet de règlement ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été présenté à la séance du 7 octobre 2019 ;

**ATTENDU** que le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 7 octobre 2019 ;

ATTENDU qu'une consultation publique aura lieu le 28 octobre 2019 ;

#### EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; Madame la conseillère Line Gendron ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil de la municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton adopte le présent projet de règlement et décrète ce qui suit :

 d'approuver et adopter le règlement no 355-19, modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 353-14 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de LA MRC DE COATICOOK, tel que présenté;





• d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la municipalité, sous le numéro 355-19, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ

#### 2019 10 194

### 8.11. AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION NO 362-2015

Madame la conseillère Émilie Groleau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption modifiant le règlement sur le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction no 362-2015.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction afin d'assurer la concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

#### 2019 10 195

8.12. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 362-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 362-15 AFIN D'ÊTRE EN CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) NUMÉRO 6-25 DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le SADD 6-25 est en vigueur depuis le 1er mai 2018 ;

**ATTENDU** que la Municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du Schéma ;

**ATTENDU** que le processus de modification doit commencer par l'adoption d'un projet de règlement ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été présenté à la séance du 7 octobre 2019 ;

**ATTENDU** que le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 7 octobre 2019 ;

ATTENDU qu'une consultation publique aura lieu le 28 octobre 2019;

#### EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil de la municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton adopte le présent projet de règlement et décrète ce qui suit :

- d'approuver et adopter le règlement no 362-19, modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 353-14 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de LA MRC DE COATICOOK, tel que présenté ;
- d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la municipalité, sous le numéro 362-19, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ





### 2019 10 196 8.13. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT PIIA NO 370-2019 (PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE)

Madame la conseillère Émilie Groleau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sur les PIIA (Plans d'implantation et d'intégration architecturale) numéro 370-19 sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

#### 2019 10 197

#### 8.14. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 370-19 RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU que le SADD 6-25 est en vigueur depuis le 1er mai 2018 ;

**ATTENDU** que la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du schéma ;

**ATTENDU** que le processus de modification doit commencer par l'adoption d'un projet de règlement ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été présenté à la séance du 7 octobre 2019 ;

**ATTENDU** que le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 7 octobre 2019 ;

**ATTENDU** qu'une consultation publique aura lieu le 28 octobre 2019;

#### EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil de la municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton adopte le présent projet de règlement et décrète ce qui suit :

- d'approuver et adopter le règlement no 370-19, modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 353-14 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de LA MRC DE COATICOOK, tel que présenté;
- d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la municipalité, sous le numéro 353-19, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

#### 9. Voirie municipale

#### 2019 10 198

## 9.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION 2018 – DOSSIER NO 00027220-1 – 44055(05) – 2018-07-19-46

**ATTENDU** que la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application de volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU que le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

**ATTENDU** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;





#### POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton approuve les dépenses d'un montant de 138 072 \$ relatives aux travaux d'améliorations réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ

#### 2019 10 199

9.2. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION 2019 – DOSSIER NO 00028475-1 – 44055(05) – 2019-07-22-64

**ATTENDU** que la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application de volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU que le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

#### **POUR CES MOTIFS.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton approuve les dépenses d'un montant de 118 625 \$ relatives aux travaux d'améliorations réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

#### 2019 10 200

#### 10.1. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE CONTRAT DE VIDANGE

**ATTENDU** que l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 2 octobre 2019 à 11 h en présence de madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale, madame Manon Jacques adjointe administrative, madame Nathalie Veilleux, 9152-2425 Québec Inc.et monsieur Yves Duhamel de Sani-Estrie Inc. :

**ATTENDU** qu'une vérification des documents reçus a été effectuée et est conforme aux exigences demandées ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton accorde le contrat concernant le ramassage des ordures ménagères et matières compostables à 9152-2425 Québec Inc. débutant le 1er janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2021;

QUE la soumission déposée se lit comme suit :

- Pour l'année 2020, la somme de 36 171.14 \$ incluant les taxes
- Pour l'année 2021, la somme de 36 894.56 \$ incluant les taxes
- Pour un montant total de 73 065.70 \$ incluant les taxes pour une période de deux ans.





**QUE** le maire monsieur Bernard Marion et la directrice générale et secrétairetrésorière, madame Brigitte Desruisseaux soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ

#### 11. Sécurité

#### 2019 10 201

#### 11.1. ADOPTION DU BUDGET 2020 DE LA RÉGIE INCENDIE

**ATTENDU** que la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook dépose un budget équilibré au montant de 397 400 \$ pour l'année 2019 ;

ATTENDU que les deux tiers des municipalités membres doivent adopter le budget ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**D**'adopter le budget de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook;

D'autoriser la direction générale à en informer les membres de la Régie.

#### 12. Loisirs et culture

#### 2019 10 202

#### 12.1. ADOPTION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU CHEMIN FAVREAU

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite embellir son noyau villageois ;

**CONSIDÉRANT** que la demande d'aide financière de 5 635 \$ au Neil and Louise Tillotson Funds a été acceptée pour le projet de plan d'aménagement culturel avec le SARP qui vise l'intégration des nouveaux aménagements au patrimoine bâti et paysager et la sécurité des citoyens, car plusieurs services y sont offerts ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton participe financièrement à l'entente de développement culturel 2020 conclue avec la MRC de Coaticook et le Ministère de la Culture et des Communications ;

#### **POUR CES MOTIFS**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

**DE** contribuer pour un montant de 9 635 \$ en 2020 à l'entente de développement culturel conclue avec la MRC de Coaticook et le Ministère de la Culture et des Communications.

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ

#### 2019 10 203

## 12.2. ACHAD'UN FOUR MICRO-ONDES POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE – POUR LA SALLE À L'ÉTAGE FAVREAU

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité souhaite desservir de façon adéquate les personnes qui utilisent le Centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est incommodant de transporter le micro-ondes d'un étage à l'autre, selon les besoins ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ; APPUYÉ PAR madame la conseillère Émilie Groleau ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;





**DE** faire l'achat d'un four micro-onde pour un montant n'excédant pas 200 \$ ainsi que 4 portemanteaux au prix de 80 \$ chacun.

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ

#### 2019 10 204 12.3. PLAN DU LIVRE - PROJET POUR NOËL

CONSIDÉRANT que la Municipalité Sainte-Edwidge-de-Clifton participe financièrement au Plan du livre par l'Entente de développement culturel 2017 conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications pour offrir des activités thématiques littéraires, scientifiques et des contes pour les jeunes et les adultes de la municipalité à la salle communautaire, lieux patrimoniaux, camps de jour, espaces et/ou évènements publics ;

**CONSIDÉRANT** que les montants sont toujours à la disposition de la Municipalité afin d'organiser une activité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'organiser une fête de Noël afin d'utiliser le montant alloué à la Municipalité.

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ

#### 13. Correspondance

#### 2019 10 205

#### 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Que la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ

#### 14. Trésorerie

#### 2019 10 206

#### 14.1. RATIFIER LES COMPTES DE SEPTEMBRE 2019

**CONSIDÉRANT** que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 30 septembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 3 septembre 2019 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**De** ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de septembre du chèque/dépôt 501368 au 501384 d'un montant de 7 948,40 \$;

**De** ratifier le paiement des comptes payés après le 3 septembre 2019 d'un montant de 48 368,45 \$:





- Payé par chèque numéro 4871 au montant de 47 500 \$;
- Payé par prélèvement numéro 14095 à 14099 au montant de 868.45 \$;
- Payé par dépôt direct aucun au montant de 0 \$.

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 **ADOPTÉ** 

#### 2019 10 207

#### 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 7 OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 7 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 67 750.26 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 4872 au 4897 pour un montant de 5353 282.31\$
- comptes à payer par prélèvement 14100 au 14103 pour un montant de 3 368.49 \$
- comptes à payer par dépôt direct 633 au 643 pour un montant 11 099.46 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 67 750.26 \$ au 7 octobre 2019.

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0

14.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ACTIVITÉ DE FONCTIONNEMENT, L'ACTIVITÉ DES INVESTISSEMENTS ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, AU 30 SEPTEMBRE 2019 (ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL)

Le rapport des états de fonctionnement est déposé aux membres du conseil.

#### 14.4 DÉPÔT DU RELEVÉ BANCAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2019

Une copie du relevé bancaire est déposée aux membres du conseil.

#### 15. Varia et période de questions

Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers s'informe d'un ponceau qui n'aurait pas été baissé sur le chemin Perreault vis-à-vis de M. Jules Masson

Monsieur le conseiller Jacques Ménard rapporte l'information disant qu'il ne devrait pas y avoir de purge sur le réseau (borne fontaine) après 4 heures;

Il demande également si le terrain qui se trouve entre le garage municipal et Mme Pinsonneault devrait être disponible à une vente éventuelle;

M. Ménard s'informe du suivi concernant les droits de passage pour l'aqueduc;

Madame la conseillère Line Gendron demande un suivi concernant la résolution 2019-09-168, la directrice l'informe qu'une rencontre a eu lieu avec le citoyen;

#### **2019 10 208 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé.





IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de la séance, il est 21 h 28

VOTE POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire
Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code
municipal.

Brigitte Desruisseaux Directrice générale et secrétaire-trésorière

